



Honoraires TTC au 01/09/2022 - Transactions immobilières

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
< 70 000€	10%
70 001€ à 150 000€	7%
150 001€ à 300 000€	6%
300 001€ à 500 000€	5%
Plus de 500 001€	4%

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Ces tarifs s'entendent TVA comprise au taux de 20%. Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent les prestations de visite, de recherches diverses (cadastre, réseaux, ...), de conseils, de négociation et de montage du dossier de vente.

Honoraires TTC au 01/09/2022 - Locations immobilières

LOCAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989	HONORAIRES TTC A LA CHARGE DU BAILLEUR	HONORAIRES TTC A LA CHARGE DU LOCATAIRE
Visite, constitution de dossier, rédaction du bail	6 € le m ²	6 € le m ²
Etat des lieux	2 € le m ²	2 € le m ²

Estimation de votre bien : 165€ TTC